

UE 1.3.S1 Législation, éthique, déontologie

Sophie Diry- Magali Chaffringeon

C.M.: 20 h – T.D. :20 h

1.3 S 1 : 2 ECTS (compensable avec l' UE 1.1 S 1 3 ECTS)

Compétence 7 : Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle

Finalités de l'U.E.

Permettre à l'étudiant infirmier de s'inscrire dans une posture réflexive afin de dispenser des soins dans le cadre législatif propre à la profession et en s'inscrivant dans une préoccupation éthique.

Objectifs de l'U.E.

- Distinguer les notions de Droit et de Déontologie.
- Connaître les droits fondamentaux des patients et l'implication de ces droits dans la pratique professionnelle.
- Connaître les conceptions philosophiques de l'être humain et savoir les situer dans les grands contextes sociétaux.
- Différencier les notions d'Éthique et de Morale.
- Développer une réflexion autour des valeurs de la profession infirmière
- Intégrer les éléments des règles professionnelles en lien avec le code de déontologie
- Expliciter la notion de responsabilité professionnelle.

OBJECTIFS	CONTENUS	CM	TD	Intervenants	DATES
Permettre aux étudiants de repérer le contenu de l'UE et ses modalités d'évaluation. Préciser la dimension transversale des UE d'éthique (1.3 S 1, 1.3 S 4 et 4.7 S 5)	Présentation de l'UE et des modalités d'évaluation	15mn		SD MC	05/09/2023 13h45-14h
Permettre aux étudiants de connaître les textes relatifs à la profession afin de respecter le cadre législatif de l'exercice professionnel	Travail sur les textes professionnels à partir d'un guide de question en s'appuyant sur les apports en e-learning et le référentiel de formation e-learning chapitre 4 : Les textes professionnels infirmiers <ul style="list-style-type: none"> • Infirmier, une profession réglementée • Les actes professionnels • Le code de déontologie 	1h30 e-learning	2h30 ¼ promo	SD MC LA JR	18/09/2023 10h - 12h30 Septembre 2022
Permettre aux étudiants de repérer les différents niveaux de responsabilité en lien avec leur futur exercice professionnel.	Les notions de responsabilité civile et professionnelle e-learning chapitre 6 : <ul style="list-style-type: none"> • La responsabilité juridique des IDE • La responsabilité médicale en 2018 • Que demande un patient en cas d'accident médical ? • L'engagement de la responsabilité indemnitaire 	1h30 A+B		MC	22/09/2023 11h – 12h30
Permettre aux étudiants de repérer les principes issus des textes servant de référence pour l'exercice professionnel : Les conventions, les chartes Permettre aux étudiants de développer leur réflexion sur les droits de l'homme et de la mettre en lien avec le soin.	TD à partir de différents textes et des apports du e-learning : <ul style="list-style-type: none"> • La déclaration universelle des Droits de l'Homme • La déclaration des droits de l'enfant • La charte de l'enfant hospitalisé • La charte de la personne hospitalisée • La charte de la personne âgée dépendante e-learning chapitre 2 : Les droits de l'homme <ul style="list-style-type: none"> • Histoire des droits de l'homme • La vulnérabilité • Droits de l'homme et liberté d'esprit • Conclusion 	2h e-learning	2h30	SD MC MC SD	A2 : 26/09/2022 13h45 – 16h15 A1 : 29/09/2023 10h-12h30 B1 : 26/09/2023 10h – 12h30 B2 : 26/09/2023 10h – 12h30 Septembre 2023

Permettre aux étudiants d'identifier les références législatives relatives au secret professionnel Permettre aux étudiants de repérer les implications liées au secret professionnel dans la mise en œuvre des soins	Secret professionnel et notion de confidentialité e-learning chapitre 5 : Le secret professionnel <ul style="list-style-type: none"> • Introduction – la confidentialité • Le secret professionnel • Le droit au respect du secret • Les dérogations au secret 	1h30 e-learning	2h30 1/4 promo	SD MC	29/09/2023 A1 10h – 12h30 A2 10h – 12h30 02/10/2023 B1 10h – 12h30 B2 10h – 12h30 Octobre 2023
Permettre aux ESI d'identifier le contexte législatif spécifique aux hospitalisations en psychiatrie.	- Loi sur Hospitalisation en psychiatrie LOI n° 2013-869 du 27 septembre 2013 modifiant certaines dispositions issues de la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge (1)	1h30		SGSA	3/10/2023 9h-10h30 Promo complète Promo complète
Permettre aux étudiants de différencier les régimes de protection des biens et les droits sociaux spécifiques (repris dans UE 2.3)	- Loi relative aux majeurs protégés (loi du 16 février 2015 modifiant la loi du 5mars 2007) NB : Loi sur le handicap (11 février 2005) sera fait dans le S 2	1h30		SGSA	03/10/2023 10h45-12h15 Promo complète
Permettre aux étudiants <ul style="list-style-type: none"> ➤ de prendre connaissance des droits du patient afin qu'ils soient en mesure de veiller au respect de ceux-ci ➤ de faire les liens entre la loi sur les droits des malades et la qualité du système de santé 	La Loi du 4 mars 2002 : <ul style="list-style-type: none"> • Le respect de la dignité • Le droit à l'information • La personne de confiance • L'aléa thérapeutique 	2h00 A+B		SD	20/10/2023 13h45 – 15h45
Permettre aux étudiants de connaître les grands concepts en philosophie et en éthique du soin	e-learning chapitre 1 : Les concepts en philosophie et en éthique <ul style="list-style-type: none"> • introduction • La vulnérabilité • Liberté et autonomie • Responsabilité et engagement • Identité et reconnaissance • Altérité et juste présence • La dignité 	3h e-learning			Septembre – octobre 2023

<p>Amener les étudiants à :</p> <ul style="list-style-type: none"> distinguer ce qui relève du droit, de la déontologie, réfléchir autour des concepts d'éthique et de morale et à leur implication dans le soin s'interroger sur leur propre système de valeurs et reconnaître celui des autres 	<p>TD : Travail autour des représentations de « l'éthique »</p> <p>e-learning chapitre 3 : Ethique, déontologie, droit</p> <ul style="list-style-type: none"> L'éthique La règle du droit La déontologie 	<p>2h e-learning</p>	<p>3h</p>	<p>SB/MC MP/SD</p> <p>BP/MMT SB/MC</p> <p>Programma tion le 6 /07</p>	<p>10/01/2024 A1 : 13h45 – 16h45 A2 : 13h45 – 16h45</p> <p>B1 : 9h30 – 12h30 B2 : 9h30 - 12h30</p> <p>Décembre 2023</p>
<p>Évaluer les connaissances acquises</p>	<p>Modalités d'évaluation : évaluation écrite</p>	<p>2H00</p>			<p>SESSION 1 Mardi 16 janvier 2023 8h appel puis 8h30 -10h30</p> <p>Session2 Vendredi 1 mars 2024</p>
<p>Total e-learning : 20h</p>		<p>CM : 18h30</p>	<p>10H15</p>		